

LE JOURNAL

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LAUTRÉCOIS-PAYS D'AGOUT



Vers de NOUVELLES COMPÉTENCES



sommaire...

/ Page 2

> Éditorial / Adresses utiles

/ Page 3 et 4

> Actualités

/ Page 5

> Services techniques

/ Page 6

> Nouveautés

/ Page 7

> Tourisme

/ Page 8 et 9

> Aquaval / Santé

/ Page 10

> Enfance et jeunesse

/ Page 11

> Environnement

/ Page 12

> Culture

Directeur de publication : Raymond GARDELLE - Edité par la CCLPA
Rédaction : Sylvain RAVIER
Imprimerie Couleurs d'Autun - Castres
Photos et illustrations : CCLPA - N°INSS : 1277 1953

> éditorial...

Quid novi ?

Saviez-vous que tous les ans, en France, ce sont 75 000 hectares qui disparaissent des espaces cultivés et naturels pour satisfaire aux besoins de l'urbanisation et des aménagements d'infrastructures, soit **l'équivalent d'un département tous les 7 ans**.

La prise de conscience de cette situation préoccupante a généré un certain nombre de réflexions ayant eu pour effets **les lois de Grenelle 1 et 2, et plus récemment la loi ALUR**. C'est dans ce cadre que les élus de la CCLPA ont décidé d'opter pour une nouvelle compétence, celle du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**. Sur le territoire de nos 26 communes, **un ensemble de règles communes** régira à l'avenir l'ensemble des problèmes liés à l'urbanisation, à la consommation des espaces agricoles, à la préservation des zones naturelles, à la qualité paysagère, aux formes urbaines et à la mobilité des habitants.

Dans le même temps, l'État n'assurant plus **l'instruction des permis de construire**, nous nous sommes dotés du personnel et des moyens administratifs nécessaires à son fonctionnement **au service des communes nous en ayant confié la mission, sans contrepartie financière**.

Parmi les autres actions importantes, nous pouvons signaler la prise de **compétence de l'office de tourisme de Lautrec** ainsi que la **totale réfection des bassins d'Aquaval**.

Des réflexions s'engagent également sur **le numérique de très haut débit** (fibre optique) et la transition vers **des énergies renouvelables**.

Enfin un livret « **les estivales** » vous renseignera sur toutes les festivités et animations du territoire tout au long des vacances d'été.



Raymond Gardelle

Président de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout
Maire de Guitalens-L'Albarède

CCLPA Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout

www.cclpa.fr

► PÔLE ADMINISTRATIF

• Maison du Pays

Le Moulin - 81220 Serviès
Tél. : 05 63 70 52 67 / Fax : 05 63 70 50 21
accueil.cclpa@orange.fr - Site : cclpa.fr

• Relais d'Assistants Maternelles

Tél. : 05 63 70 80 86 / Fax : 05 63 70 50 21
ram.cclpa@orange.fr

► TOURISME

• Office de Tourisme du Lautrécois-Pays d'Agout

Site de Lautrec : 05 63 75 31 40
lautrectourisme81@gmail.com
Site de Saint-Paul : 05 63 50 17 01
lautrectourisme81@gmail.com

► PÔLE TECHNIQUE

• Services techniques

Route de Vielmur - 81440 Lautrec
Tél. : 05 63 70 51 74 / Fax : 05 63 70 52 01
servicetechniques.cclpa@orange.fr

• SPANIC

Tél. : 05 63 70 51 74 / 06 25 48 60 64
fgatimel.cclpa@orange.fr

► ACCUEILS DE LOISIRS

• ALSH - Montdragon

Tél. : 05 63 58 78 53
alsh.montdragon@gmail.com

• ALSH/ALAE - Lautrec

Tél. : 05 63 75 30 54
alae.lautrec@gmail.com

• ALSH/ALAE - Vénès

Tél. : 05 63 75 04 01
f.rurales.venes@orange.fr

• ALSH/ALAE - Vielmur et St-Paul

Tél. : 05 63 74 33 79
accueil.loisirs.agout@gmail.com

► CRÈCHES

• "Les Petits Meuniers"

81440 Lautrec
Tél. : 05 63 70 49 88
les-petits-meuniers.lautrec@wanadoo.fr

• "Poussin-Poussette"

81570 Vielmur
Tél. : 05 63 75 32 32
poussin.poussette@gmail.com

• "Il était une fois"

81220 Saint-Paul
Tél. : 09 64 27 61 32
lespetitsdelagout@orange.fr

► ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

• Médiathèque du Lautrécois-Pays d'Agout

Site de Saint-Paul
Groupe scolaire - 81220 Saint-Paul
Tél. : 05 63 75 97 27
mediastpaul.pays.agout@orange.fr

• Site de Vielmur

Maison des Associations - 81570 Vielmur
Tél. : 05 63 70 35 32
mediavielmur.pays.agout@orange.fr

• Complexe Aquaval

Route de Vielmur - 81440 Lautrec
Tél. : 05 63 70 52 32 / 05 63 70 51 74
accueil.cclpa@orange.fr

► MAISON DE RETRAITE

• EHPAD "La Grèze"

81440 Montdragon
Tél. : 05 63 34 27 45
mapad.montdragon@orange.fr

► DÉCHÈTERIES

• Déchèteries Trifil

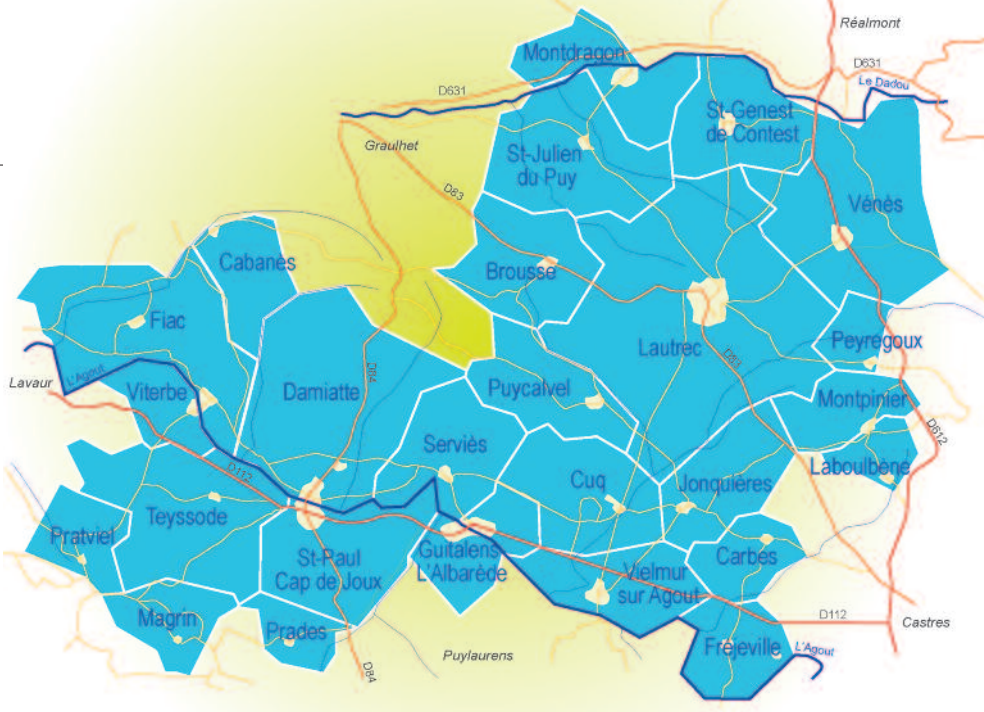
Site de Guitalens-L'Albarède - Tél. : 05 63 70 99 30
Site de Lautrec - Tél. : 05 63 71 10 14

> Nouvelles compétences et harmonisation

Depuis 2013, la nouvelle Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout disposait de deux ans pour harmoniser ses compétences. Ce long travail mené par les élus et techniciens de la CCLPA s'est achevé le 15 avril dernier par un arrêté préfectoral.

Les nouveaux statuts prévoient notamment le transfert de nouvelles compétences :

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
- Office de tourisme à Lautrec,
- Transfert de toute la voirie revêtue (la CCLPA entretenait dorénavant 643 kilomètres de voirie au lieu de 560 km auparavant),
- Aménagement numérique,
- ...



Les élus ont aussi décidé la suppression de la compétence « équipements sportifs ». La salle de sports « Jean-Louis Etienne » située à Vielmur-sur-Agout devient donc une salle municipale.

La commune de Vielmur prend en charge le remboursement de l'emprunt restant dû à la CCLPA.

Toutes ces nouvelles compétences transférées à la CCLPA par les communes seront donc exercées dès 2015, de manière progressive.

> Un nouveau service : Instruction du droit des sols

Au 1^{er} juillet 2015, les communes dotées d'une carte communale, d'un POS ou d'un PLU, devaient assurer en lieu et place de la DDT, l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (déclarations préalables, permis de construire...).

Afin de palier à ce désengagement de l'État et de mutualiser les coûts que cette mesure induit pour les communes, le Conseil de Communauté a décidé de créer un service d'instruction du droit des sols (ADS).

Gratuit pour les communes, ce service a été sollicité par les 22 communes concernées de la CCLPA.



Benoît Peugniez, nouvel instructeur du droit des sols

A savoir :

Pour vous, rien ne change, la mairie reste votre lieu de dépôt des demandes d'urbanisme.

Par ailleurs, un projet de PLU intercommunal va voir le jour. Ce document est destiné à donner à l'ensemble du territoire intercommunal des règles d'urbanisme communes. Cette démarche nécessitera des études approfondies et un travail de réflexion pour répondre au mieux aux projets d'aménagement et de développement voulus sur le territoire.

> Fiscalité de la Communauté de Communes

Les nouvelles compétences, associées à la mise en place de nouveaux services comme l’instruction du droit des sols, exigent des recettes supplémentaires afin de pouvoir les mettre en œuvre et les assumer correctement. À cela, s’ajoute une baisse des dotations de l’État. Les élus de la CCLPA n’ont donc pas eu d’autre choix que d’augmenter les taux d’imposition 2015.

Cependant, **pour le contribuable, la dépense ne doit pas être plus importante qu’en 2014. En effet, comme il s’agit en grande partie de transferts de compétences des communes vers la CCLPA, les communes n’ont donc plus cette dépense et elles devraient de leur côté diminuer d’autant leur taux.**

Toutefois, il est nécessaire de préciser que les communes restent libres de leur gestion communale et donc de faire le choix ou pas de baisser les taux d’imposition.

| Taxes | Taux d'imposition 2014 | Taux d'imposition 2015 |
|-----------------------------------|------------------------|------------------------|
| D'habitation | 5,89 | 6,77 |
| Foncière (bâtie) | 5,67 | 6,52 |
| Foncière (non bâtie) | 27,20 | 31,28 |
| CFE | 8,26 | 9,50 |
| Fiscalité Professionnelle de Zone | 26,08 | 26,08 |

Les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères restent eux inchangés.

Un nouveau zonage de la TEOM, établi selon le service rendu, a été approuvé en conseil de communauté en

juin dernier. Celui-ci s’appliquera dès 2016 et ne comportera plus que 3 zones au lieu de 4 (urbain, intermédiaire et rural).

| TEOM | Taux d'imposition 2014 | Taux d'imposition 2015 |
|---------------------|------------------------|------------------------|
| Lautrécois | 17,88 | 17,88 |
| Agout urbain | 14,70 | 14,70 |
| Agout intermédiaire | 13,60 | 13,60 |
| Agout rural | 12,40 | 12,40 |

> Passage de témoin à la salle de sports

Depuis une dizaine d’années, l’Intercommunalité dispose d’une salle multisports sur la commune de Vielmur-sur-Agout. Baptisée Jean-Louis Etienne, du nom de l’explorateur polaire originaire de Vielmur, cette salle a vu passer près de 300 collégiens par semaine et une dizaine d’associations sportives.

Mené de concert par M. Robert Clarenc, Président de la Communauté de Communes à l’époque et l’architecte M. Jean Cluzel, ce projet a su allier modernité, fonctionnalité et maîtrise des coûts. **Suite à la fusion des Communautés de Communes et l’harmonisation des compétences, cette salle sera désormais gérée par la commune de Vielmur à qui nous souhaitons une belle rentrée sportive 2015.**



Salle multisports J.-L. Etienne à Vielmur-sur-Agout

> 650 km de routes à entretenir !

Peut-on imaginer que la CCLPA aura cette année, suite à l'harmonisation de sa compétence voirie avec les communes, **la gestion de 650 km de routes soit à peu près la distance Serviès - Paris.**

C'est en effet 100 km de plus que l'année précédente et un des défis que celle-ci aura à relever avec une enveloppe de 1 045 000 € TTC.

La Communauté de Communes intervient sur les routes pour y garantir la sécurité des usagers, propose de nouveaux aménagements et participe à l'entretien courant de

ses abords. De cette enveloppe, 734 000 € seront consacrés à la réfection des routes, 45 000 € à l'entretien des ponts et autres ouvrages (**pour 2015 : pont de Clarat à Vénès, pont des Vieilles Mortes à Serviès/Damiatte et mur de soutènement à Montdragon**), 183 000 € pour le fauchage, 45 000 € pour enrayer les fameux « nids de poules ».

La CCLPA dispose de son propre service voirie, vous l'avez déjà peut-être croisé à l'œuvre. **Cette année, nos équipes réaliseront près de 400 000 € de travaux en interne.**



> Des services techniques spécialisés et polyvalents

Notre responsable des services techniques Laure Galy, à qui nous souhaitons bonne continuation, s'en est allée exercer ses compétences à la Communauté de Communes Sidobre Val d'Agout.

C'est avec plaisir que nous soulignons l'arrivée de Marc Brus, nouveau responsable à ce poste.

Piloté par différents élus, Denis Combet (gestion des déchets et assainissement non collectif), Didier Viala (travaux et matériel), Marc Curetti (voirie), Serge Faguet (Aquaval), **c'est tout au long de l'année que nos équipes interviennent sur l'ensemble de nos bâtiments, routes, collecte des déchets et participent aux travaux dans les communes qui ne disposent pas d'agents techniques.**

Cette été, vous qui participerez aux festivités de votre village, sachez que bien souvent nos agents sont intervenus dans les communes pour les aider à accueillir la fête.



> Une Communauté aux divers métiers

La Communauté de Communes développe ses compétences en faveur de services dédiés à la population. Ce sont 26 communes qui partagent de nombreux services et un projet territorial ambitieux.

Pour œuvrer à la préservation et au développement de ce territoire, au bien-être de ses 14 350 habitants, **la communauté emploie 100 collaborateurs dynamiques** qui mobilisent quotidiennement leurs compétences vouées à un large panel de métiers (éducateur, animateurs, cuisiniers, comptables, maçons, peintres...).

Elle favorise également l'accès à l'emploi avec le recrutement récent d'emplois aidés pour les services techniques et se dotera prochainement de **deux emplois avenir** dans les domaines du tourisme et des services administratifs.



Signature d'un contrat emploi avenir en présence de la Mission Locale

> Le chemin du Pastel

Une nouvelle boucle de randonnée vient de naître sur les hauteurs de Magrin. Grâce à la voie romaine, entre Lavaur et Puylaurens, venez découvrir les collines du Pays de Cocagne, terre du pastel, dominée par le château de Magrin.

Le château de Magrin est un monument des XI^e, XVI^e et XVIII^e siècles (classé monument historique). Le futur Henri IV y trouva refuge en 1585. L'ancienne voie des crêtes dite romaine entre Puylaurens et Lavaur est jalonnée de sites médiévaux (mottes, souterrains refuges, silos...).

7,5 km facile à faire à pieds, à vélo, à cheval, où vous pourrez profiter de plusieurs points de vues sur la vallée de l'Agout jusqu'à la Montagne Noire.

Cette boucle complète l'offre des 9 autres circuits que vous trouverez en Lautrécois-Pays d'Agout sur notre site : cclpa.fr



Château de Magrin

La CCLPA au capital de la SCIC Café Plùm



Dessiner un nouveau projet culturel de territoire et soutenir l'un de ses acteurs majeurs, c'est ce qu'a décidé le Conseil de communauté au soir du 18 juin en rentrant au capital de la SCIC Café Plùm à Lautrec pour un montant de 8000€.

Nouvelle Société Coopérative d'Intérêt Collectif lancée depuis quelques mois mais bien ancrée sur le territoire, le Café Plùm possède une forte expérience dans le domaine du spectacle vivant et des arts.

En signant également une convention avec celui-ci pour un montant de 3 000 € annuel, la CCLPA souhaite dynamiser son offre culturelle en vous proposant une véritable programmation culturelle. En dehors des missions de ressource et conseil que pourra apporter la SCIC Café Plùm, elle interviendra aussi sur des actions de médiations auprès du jeune public.

> Un Office de Tourisme Intercommunal

L'hiver ayant laissé place à la réflexion, c'est avec un nouvel Office de Tourisme Intercommunal qu'a débuté l'année 2015 !

La CCLPA dispose pour faire valoir ses atouts de deux points d'informations. Un bureau d'information ouvert l'été sur la Commune de Saint-Paul-Cap-de-Joux et un second point ouvert toute l'année à Lautrec.

L'équipe, déjà à pied d'œuvre a pour mission de **renseigner les 15 000 touristes que nous croisons dans nos locaux tous les ans et renforcer l'attractivité de nos hébergeurs, restaurateurs, équipements de loisirs ainsi que participer à la vie du tissu associatif.** Des actions, comme la bourse d'échange territoriale, le guide « Les Estivales », le lancement d'un site Web, « MAPP'RANDO », sont initiées chaque année.



Ateliers Pastel

Pour les enfants de 5 à 12 ans, venez découvrir des ateliers créatifs sur la thématique du pastel de 10 h à 12 h

Tarif : 3 €

Inscription OT St-Paul :

05 63 50 17 01,

OT Lautrec :

05 63 75 31 40

Saint-Paul-Cap-de-Joux : (21/07 - Confection de bijoux), (25/08 - Le cerf-volant),
Lautrec : (16/07 - Le masque bleu), (28/07 - Confection de bijoux), (11/08 - Le moulin à vent) et (27/08 - Le cerf-volant).

> Visites commentées du village de Lautrec

Vous serez encore plus de 40 000 personnes à arpenter les rues de la cité médiévale de Lautrec cette année.

C'est pourquoi, l'Office de Tourisme Intercommunal propose des visites commentées de la cité pour les groupes, à partir de 10 personnes.

Plusieurs formules : visite historique du village, visite du moulin à vent, visite de l'atelier du sabotier.

Les tarifs vont de 1 €/pers. à 5 € pour la formule complète.

Pour les scolaires : visite « Du blé au pain » et « Les petits détectives ».

En juillet et août, « des visites à la carte » sont proposées à partir de 2 personnes, du mercredi au vendredi.

Si vous aussi qui habitez sur notre territoire souhaitez découvrir la cité médiévale, accompagné d'un professionnel, réservez dès maintenant votre visite au 05 63 75 31 40 / lautrectourisme81@gmail.com



“Les boutiques”

L'Office de Tourisme Intercommunal étend sa mission de promotion du territoire à ses producteurs locaux.

Les deux bureaux d'information à Lautrec et Saint-Paul-Cap-de-Joux proposent à la vente des produits du terroir : ail rose, soupe à l'ail, confitures, jus de pomme, vin, pâté de canard, foie gras, cassoulet...

Si vous désirez être référencé, n'hésitez pas à contacter nos bureaux :

Lautrec : 05 63 75 31 40

Saint-Paul : 05 63 50 17 01



“Les Estivales”

Nouveauté 2015 à l'Office de Tourisme du Lautrécois-Pays d'Agout - “Les Estivales” !

Chez tous vos commerçants et prestataires du tourisme, vous trouverez les 20 pages de ce guide dédiées aux fêtes et manifestations des communes de la CCLPA de mai à octobre 2015.

Diffusé à plus de 6 000 exemplaires, il permettra aux touristes et résidents d'être informés sur les festivités de notre territoire : fêtes de village, videgreniers, foires artisanales, expositions, randonnées...

Pour faire connaître vos manifestations nous vous invitons à contacter l'Office de Tourisme

au 05 63 75 31 40 ou par mail lautrectourisme81@gmail.com

Retrouvez le guide en ligne : cclpa.fr

> Aquaval se relooke !

Les chanceux présents sur Aquaval lors de l'ouverture le 4 juillet ont pu découvrir le nouveau revêtement sur l'ensemble des bassins et des plages. Les malfaçons rencontrées en 2009 qui perduraient depuis nous ont conduites à faire intervenir l'assurance décennale pour prendre en charge la dépense des 600 000 € nécessaires à la réfection de l'étanchéité.

Bassins, jacuzzi, goulottes, pédiluves et toboggans font désormais peau neuve !

A partir de 4 €, nous vous attendons pour une journée détente à Aquaval sans limite de temps. Nos équipes de professionnels (maître-nageur, barman, agents d'entretien...) mettent tout en œuvre pour vous accueillir et vous donnent rendez-vous dans notre complexe.

> Parole d'élus

La politique que nous menons sur notre complexe est l'ouverture au plus grand nombre. Avec un tarif très attractif pour une prestation journalière de qualité, Aquaval permet aux familles et à celles et ceux dont le revenu est modeste de profiter de l'été.

Aquaval, c'est aussi un important pourvoyeur d'emplois saisonniers puisque près d'une vingtaine de personnes se relayeront à des postes comme l'accueil, le bar, la sécurité, maîtres-nageurs... Tous les

ans, nous proposons au printemps, un nombre important de CDD que vous pourrez retrouver sur notre site internet. Aussi, Aquaval poursuit sa modernisation. Réfection des bassins, mises aux normes, infirmerie rénovée, paiement par cartes bancaires, comptage des entrées et sorties... Il n'y a plus qu'à espérer une météo clémente et vous souhaiter de belles journées détente en notre compagnie.

Serge Faguet - Vice-Président en charge de la Commission Aquaval



Tout un programme !



Zumba ! Nocturnes !

C'est une partie du programme que nous vous proposons cet été à Aquaval.

Certains pourront vibrer à l'**aquazumba** tous les samedis de 11 h à 12 h (sauf 18/07 et 8/08) pour seulement 2 €.

D'autres pourront profiter des couchers du soleil lors des **nocturnes du 31/07 et du 14/08**.

Alors, un seul mot ! Réservez vos soirées et venez profiter d'un espace de convivialité entre amis.

Des barbecues sont mis à disposition gratuitement pour passer un agréable moment.

Nouveau cette année :

Charbon de bois disponible au bar

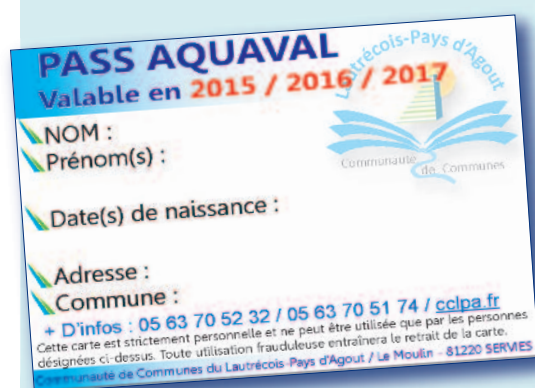


> Bienvenue aux camping-caristes !

Avec un parc européen estimé à plus de 600 000 camping-cars dont 230 000 en France, ce mode de déplacement revêt toute son importance d'un point de vue touristique et économique.

C'est pour cela, qu'à Aquaval, au pied de la cité médiévale de Lautrec, nous avons développé une aire de services permettant aux camping-cars de réaliser les opérations techniques liées à l'autonomie et à la propreté : remplissage des réservoirs d'eau potable, vidange des eaux usées, vidange des WC au prix de 3 €/jeton (disponibles à Aquaval, aux services techniques de la CCLPA à Lautrec et à l'Office de tourisme à Lautrec).

Afin de maintenir nos infrastructures en état et conserver un service de qualité, un droit de stationnement pour 24 heures a été fixé cette année à 5 € par camping-car sur le parking d'Aquaval.



Un petit prix pour une journée au grand air, en famille et entre amis, Aquaval adapte ses tarifs !

Nous renouvelons notre offre pour les habitants de la CCLPA. Économisez 1 € par entrée et jusqu'à 2 € par entrée pour les groupes.

Pour éditer votre carte de réduction :

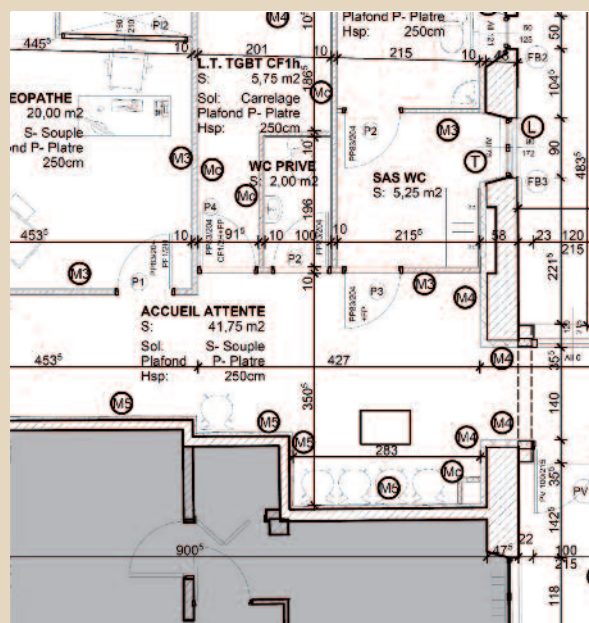
- Munissez-vous d'un **justificatif de domicile** (- 3 mois) et d'une pièce d'identité ou livret de famille pour la carte famille.
- Rendez-vous aux services techniques de la CCLPA à Lautrec ou au siège de la CCLPA à Serviès et repartez dans la minute avec votre carte valable 3 ans.

> Pôle de santé, un projet ambitieux

La création d'un « Pôle de santé », sur la Commune de Vielmur-sur-Agout, au cœur du village, c'est le pari qu'a relevé la CCLPA. La réflexion menée cet hiver avec les professionnels de santé a permis de dresser les plans des futurs locaux situés, 9 place de l'Esplanade, au niveau du bureau de poste.

Après un retour favorable du permis de construire en juin, c'est quelques points de détails qu'il reste à régler avant de lancer la consultation des entreprises. En effet, la **réhabilitation d'un ancien local et la construction d'une partie neuve nécessite d'étudier toutes les contraintes techniques et financières.**

Ce projet qui se veut fédérateur et moderne, regroupera huit professions de santé (médecin, dentiste, kinésithérapeute, infirmières, orthophoniste, psychologue, ostéopathe, podologue).



ENFANCE ET JEUNESSE

> Séjours été enfance (3/12 ans)

Les centres de loisirs du territoire travaillent en partenariat et vous proposent des **séjours pour les vacances de juillet et d'août 2015. N'hésitez pas à vous inscrire, il reste encore des places.** Des séjours qui seront systématiquement organisés conjointement entre deux structures.

Objectif : renforcer les échanges et mettre en avant les valeurs du vivre ensemble.



Au programme de cette année : séjours sportifs, nature, équitation, premiers départs...

N'hésitez pas à contacter votre service ALSH de proximité : Montdragon, Vénès, Lautrec, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Vielmur-sur-Agout pour connaître toutes les modalités d'inscription.

Retrouver tous ces éléments sur notre site : cclpa.fr

> 2 mini-bus au service des jeunes et des associations de notre territoire

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la CAF du Tarn a mis en place un programme d'aide pour améliorer les déplacements des enfants. Grâce à ce soutien, **la CCLPA a fait l'acquisition de deux mini-bus de 9 places** pour 35 000 € financés à 80% par la CAF.

Réservé en priorité aux services de la CCLPA puis aux crèches, accueils de loisirs et aux Mairies du territoire, les élus ont souhaité permettre aux autres associations de disposer des mini-bus.



Le prêt est gratuit hors coûts de fonctionnement :

- Assurance : 1,70 € / jour,
- Carburant : 0,15 € / km,
- Frais d'entretien : 0,10 € / km.

Pour réserver le ou les véhicules, contactez la CCLPA à Serviès au 05 63 70 52 67.

Confirmation de réservation à retourner par mail à accueil.cclpa@orange.fr et graynal.cclpa@orange.fr



Séjours Toussaint

Le service enfance et jeunesse de la CCLPA organisera durant la **1^{ère} semaine de Toussaint un séjour (5 jours) sur la thématique de l'équitation-nature et/ou le cirque pour des enfants entre 6 et 15 ans.** Curieux, débutants, passionnés des activités équestres et circassiennes, ne pas s'abstenir !

+ d'infos : Gilles RAYNAL
05 63 70 52 67

graynal.cclpa@orange.fr

Autre contact : ALSH de Montdragon : 05 63 58 78 53
alsh.montdragon@gmail.com

Formation BAFA

Nous proposons des formations BAFA destinées aux 17 ans et plus en partenariat avec l'IFAC et la MFR de Peyregoux, pour pouvoir animer des séjours ou des centres de loisirs à titre non professionnel. Si vous êtes du territoire, venez profiter de cette formation à prix négociés !

- 1/ Session de formation générale (8 jours)
- 2/ Stage pratique (14 jours min.)
- 3/ Session d'approfondissement (6 jours)



Lieux et dates :

- Formation générale (17 au 24 octobre 2015 à la MFR) et (16 au 23 avril 2016 à la CCLPA).
- Approfondissement (19 au 24 octobre 2015 à la CCLPA) et (18 au 23 avril 2016 à la MFR).

+ d'infos :

Gilles RAYNAL 05 63 70 52 67
graynal.cclpa@orange.fr

ENVIRONNEMENT

> Aménagements des points de collecte

Répartis sur l'ensemble de son territoire, la CCLPA a la gestion de plus de 640 emplacements de collecte pour un parc de 1 800 bacs. Le nombre important de ces points demande un suivi rigoureux de la part de nos équipes pour vous offrir le meilleur service.

La CCLPA intervient de différentes manières sur les emplacements : **création, déplacement, réaménagement - toujours en concertation avec les élus locaux et les propriétaires des terrains s'il s'agit d'un emplacement privé.**

Dans tous les cas, nos services étudient toutes les contraintes par rapport à la sécurité des agents de collecte et des usagers lors des dépôts, l'accessibilité, la proximité du voisinage et les désagréments que cela peut engendrer. Enfin, l'esthétique est aussi envisagée.

En effet, nous intervenons de plus en plus sur des points pour y implanter des caches vues en bardage bois.



> Assainissement non collectif - Des aides à la réhabilitation

La CCLPA en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne vient de signer un accord pour une opération de réhabilitation d'assainissement non collectif.

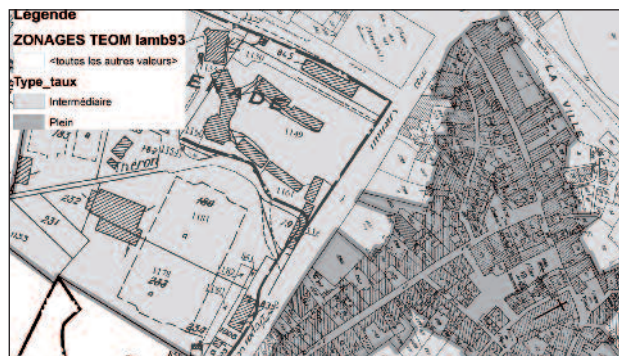
Vous pouvez bénéficier d'une subvention pour la réhabilitation de votre installation.

> Révision du Zonage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Suite à la fusion des Intercommunalités, la CCLPA a hérité de secteurs aux pratiques différentes pour la collecte des déchets. Afin d'harmoniser le

taux d'imposition en fonction de la fréquence de passage de nos véhicules et du service rendu, **un travail minutieux a consisté à répartir les foyers selon trois zones.**

Dès 2016, le traitement sera équitable pour tous.



> Nettoyage des bacs

La CCLPA souhaite proposer aux usagers des bacs de collecte et des emplacements propres.

Pour ce faire, elle a lancé une vaste **opération de lavage** des bacs depuis le début de l'année. Les communes de Brousse, Jonquières, Laboulbène, Lautrec, Peyregoux, Puycalvel, St-Genest de Contest, Montdragon, Montpinier, St-Julien du Puy et Vénès ont pu voir passer nos équipes de nettoyage.

Objectif, un nettoyage complet des bacs et des dalles, la vérification des supports et la mise au rebut des bacs trop endommagés. Une pastille sera apposée sur tous les bacs fraîchement lavés.

Pour ce **2^{ème} semestre**, nos équipes interviendront sur les

communes de **Cabanès, Carbes Cuq, Damiatte, Fiac, Fréjeville, Guitalens-L'Albarède, Magrin, Prades, Pratviel, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Serviès, Teyssode, Viterbe, Vielmur.**

Le montant global de cette prestation s'élève à 30 000 €.



Pour être retenu, les dossiers doivent remplir les critères suivants :

- Installation située en zone ANC couverte par le SPANC,
- Diagnostic de moins de 4 ans,
- Habitation (résidence principale) construite avant le 6 mai 1996 et acquise avant le 1^{er} janvier 2011,
- Rejet des eaux vannes hors de la parcelle.

+ d'infos service SPANC :

05 63 70 51 74

par mail : fgatimel.cclpa@orange.fr

> Journées Européennes du Patrimoine

La 32^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine, organisée par le Ministère de la Culture et de la Communication, se déroulera **du 19 au 20 septembre** et aura pour thème « **Le patrimoine du XXI^e siècle, une histoire d'avenir** ».

Pour offrir aux habitants de notre territoire et aux touristes une offre plus large sur le patrimoine local, la CCLPA a **décidé cette année de réunir les différents projets des associations et d'inscrire le territoire à cet évènement.**



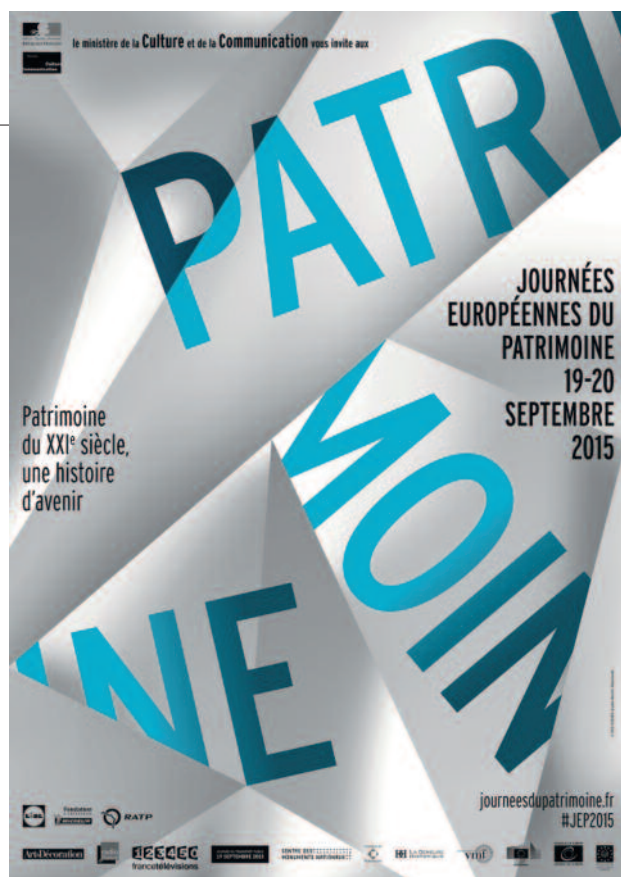
Tour des Lautrec à Vielmur-sur-Agout

La participation de la moitié des communes de la CCLPA souligne un intérêt certain pour le patrimoine privé ou public qu'il soit cultuel, bâti, paysager, archéologique.

Également, les savoir-faire traditionnels témoignent de la grande richesse patrimoniale de notre territoire, véritable atout culturel qu'il s'agit de conserver et d'enrichir.

Château à Vénès, balade sur la voie romaine, atelier du sabotier, stands médiévaux, abbaye de Vielmur et nombreuses églises et chapelles seront au programme de ces deux jours.

Le programme sera disponible début septembre sur cclpa.fr



> Concours photo en Lautrécois-Pays d'Agout

L'Office de Tourisme organise un concours photo, **du 21 juin au 21 septembre**, sur le thème de « **La Botanique** ».

L'objectif étant de promouvoir notre territoire et mettre en valeur ses richesses.

Le concours est ouvert à tous, locaux et visiteurs de tout âge et se terminera par une exposition des œuvres des participants, en octobre, avec vernissage et remise de récompenses pour les 3 premières photos sélectionnées par le jury.

La photo doit être prise sur l'une des 26 communes du Lautrécois-Pays d'Agout.

Le règlement peut être retiré dans toutes les mairies de la CCLPA, dans les Offices de Tourisme, téléchargeable sur :

tourisme-lpa.jimdo.com et cclpa.fr

Les photos, au format A4, sont à déposer dans les Offices de Tourisme avant le 21 septembre 2015.

